Organisation de l'aviation civile internationale

ATConf/7-WP/134
25/9/26

NOTE DE TRAVAIL

SEPTIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN (ATCONF/7)

Montréal (siège), 16 – 20 novembre 2026

Point 3 : Renforcer les cadres réglementaires et institutionnels

3.2 : Renforcer la connectivité aérienne par des cadres économiques et réglementaires de l'aviation novateurs pour le transport aérien international

LIBÉRALISER LES SERVICES TOUT-CARGO POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA PRÉPARATION AUX SITUATIONS DE CRISE

(Note présentée par les Émirats arabes unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les services de fret aérien jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des chaînes logistiques mondiales et dans le mouvement rapide des marchandises essentielles et d'utilité temporaire, en particulier pendant les périodes de perturbation et de crise.

Les crises récentes ont mis en évidence l'importance d'une connectivité souple et fiable pour les services de fret aérien. Toutefois, les accords sur les services aériens qui prévoient des restrictions peuvent limiter la capacité des transporteurs de fret aérien à redéployer leurs ressources et à adapter rapidement leurs itinéraires et leurs réseaux pour répondre à de nouveaux besoins.

Conscients des importants avantages que présente dans l'ensemble la libéralisation des services tout-cargo, les Émirats arabes unis soulignent qu'il est primordial d'intégrer la poursuite de cet objectif dans la préparation des États aux situations de crise. Se préparer aux futures situations de crise en améliorant dès à présent l'accès au marché peut renforcer la résilience et aider à réagir plus rapidement en cas de perturbation des chaînes logistiques internationales.

Suite à donner : La Conférence est invitée à :

a) mesurer le rôle essentiel des services de fret aérien dans le renforcement de la résilience de l'aviation et de la préparation aux situations de crise dans le secteur ;
b) inviter les États à intégrer dans leurs accords sur les services aériens des dispositions qui contribuent à libéraliser davantage l'accès au marché des fournisseurs de services tout-cargo (fréquences des vols, capacité, routes et droits de trafic) ;
c) demander à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de continuer à aider les États membres à mettre au point des stratégies souples de réglementation des services tout-cargo internationaux.

Objectif stratégique :	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique *Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous.*
Incidences financières :	Aucune
Références :	Doc 9587, *Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international* OACI, *Wings of Prosperity – Economic Growth Through Air Transport*, 1re édition, août 2024

1. INTRODUCTION

1.1 Les services de fret aérien constituent un élément fondamental de la connectivité internationale et des chaînes logistiques mondiales, car ils permettent le mouvement rapide de marchandises de grande valeur, d'utilité temporaire et essentielles. Leur importance devient particulièrement évidente pendant les situations de crise et les périodes de perturbation, où la rapidité, la souplesse et la fiabilité de la connectivité sont essentielles.

1.2 Les crises et perturbations récentes ont montré que la résilience est tributaire non seulement des capacités opérationnelles, mais aussi du cadre de réglementation régissant les services tout-cargo internationaux. C'est pourquoi il est essentiel de lever les obstacles découlant de la réglementation et d'accorder aux transporteurs de fret aérien une plus grande latitude afin de garantir le bon fonctionnement des chaînes logistiques mondiales en période de crise et de perturbation.

2. ANALYSE

2.1 Les services de fret aérien jouent un rôle distinct dans les situations de crise. Ils sont aussi un facteur déterminant de la résilience des chaînes logistiques. En cas de tensions géopolitiques, de catastrophes naturelles, de pandémies, de chocs commerciaux ou d'autres situations d'urgence, il peut s'avérer nécessaire de réorienter les ressources, d'établir des itinéraires de remplacement et de s'adapter rapidement à l'évolution de la demande. On estime que le transport aérien de fret permet d'acheminer plus d'un tiers du commerce mondial en valeur, ce qui illustre son importance pour la continuité du commerce international et le mouvement des marchandises essentielles.

2.2 Toutefois, la capacité des transporteurs de fret aérien à réagir rapidement peut être freinée par des dispositions restrictives en matière d'accès au marché, comme les limites imposées sur les fréquences de vol, la capacité, les routes et les droits de trafic. Si des droits de trafic supplémentaires devaient être imposés après la survenue d'une crise, la capacité à mobiliser rapidement les ressources nécessaires au transport de fret s'en trouverait entravée.

2.3 L'expérience récente de la pandémie de COVID-19 a démontré l'intérêt d'assouplir les restrictions sur les activités de transport aérien de fret prévues par la réglementation afin d'assurer le bon fonctionnement des chaînes logistiques et de prévenir les pénuries de marchandises essentielles. Dans de nombreux cas, toutefois, un assouplissement n'est accordé qu'à titre temporaire et ponctuel, une fois que la perturbation s'est produite. Par conséquent, il vaudrait mieux adopter une stratégie plus proactive et plus libérale, axée sur la mise en place d'une réglementation sur les services tout-cargo assouplie, pour se préparer aux situations de crise.

2.4 Une libéralisation accrue des services tout-cargo peut renforcer la préparation aux situations de crise en donnant aux transporteurs une plus grande latitude pour déployer leurs ressources, adapter leurs réseaux et desservir d'autres marchés lorsque les chaînes logistiques habituelles sont perturbées. Les États devraient donc envisager d'intégrer dans leurs accords sur les services aériens des dispositions qui contribuent à libéraliser davantage l'accès au marché des fournisseurs de services tout-cargo, c'est-à-dire des dispositions qui n'imposent pas de restrictions sur les fréquences de vol, les capacités et les tableaux de routes et qui accordent des droits de trafic de cinquième liberté vers n'importe quel point intermédiaire ou point ultérieur.

2.5 Dans ce contexte, la libéralisation des services tout-cargo devrait être instaurée sur une base réciproque et non discriminatoire, afin que les transporteurs de fret aérien soient traités sur un pied d'égalité et de manière équitable. Elle devrait également concourir à fournir un accès équilibré au marché et à garantir que les droits accordés peuvent être exercés de manière commercialement viable.

2.6 On devrait considérer qu'un cadre relatif aux services tout-cargo plus libéralisé sert non seulement à faciliter les échanges commerciaux et la connectivité, mais aussi à renforcer la résilience de l'aviation. Instaurer dès à présent une telle souplesse peut aider à répondre plus rapidement et plus efficacement aux crises et perturbations qui toucheront les chaînes logistiques internationales.

2.7 Dans la mesure du possible, cette souplesse devrait être intégrée de façon permanente dans les accords sur les services aériens, plutôt que de manière temporaire ou ponctuelle, afin que les transporteurs de fret aérien puissent planifier à l'avance et constituer les réseaux nécessaires pour réagir de manière efficace en cas de crise.

2.8 L'adoption de stratégies de réglementation proactives et libérales relatives aux services tout-cargo permettra aux États de se préparer aux futures situations de crise, et aux transporteurs de fret aérien de tirer parti des assouplissements qu'elles confèrent pendant les périodes normales. Les avantages considérables de la libéralisation des services tout-cargo s'en trouveraient renforcés.

3. CONCLUSION

3.1 Le transport aérien de fret est un composant essentiel du commerce mondial et de la réponse aux crises. La capacité des transporteurs de fret aérien à s'adapter rapidement aux perturbations fait d'eux des éléments importants de la résilience du transport aérien international et des chaînes logistiques mondiales.

3.2 Les Émirats arabes unis estiment que la libéralisation accrue des services tout-cargo devrait faire partie intégrante de la préparation aux situations de crise. Offrir dès à présent une plus grande latitude en matière d'accès au marché peut contribuer à garantir que les ressources de transport de fret seront mobilisées efficacement là où elles sont nécessaires en période de perturbation.

3.3 À cet égard, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) devrait continuer à aider les États membres à mettre au point des stratégies souples de réglementation des services tout-cargo internationaux.

— FIN —